

RCS : ALBI Code greffe : 8101

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ALBI atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2021 B 00436 Numéro SIREN : 900 402 017 Nom ou dénomination : R & B Invest
--

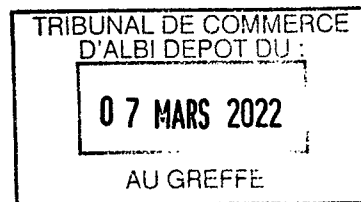
Ce dépôt a été enregistré le 23/03/2022 sous le numéro de dépôt 935

« R & B Invest »

Société par actions simplifiée
Au capital de 5 000 Euros

Siège social : LAGRAVE (Tarn)
41, Chemin de Bonnefil

R.C.S. ALBI 900 402 017
S.I.R.E.T. 900 402 017 00017



**DECISION COLLECTIVE PRISE PAR ACTE UNANIME DES
ASSOCIES PORTANT NOMINATION D'UN DIRECTEUR GENERAL**

Les soussignés :

- Monsieur Alexis, José, André BOUYSSOU, Dirigeant de société,
Demeurant à LAGRAVE (Tarn) 22, Chemin de Bonnefil,
Né le dix-neuf mars mil neuf cent soixante-quinze à ALBI (Tarn),
De nationalité française et résident français au sens de la
réglementation des relations financières avec l'étranger,
Titulaire de trois cent cinquante (350) actions,
- Monsieur Kévin, Damien ROTA, Assistant de direction,
Demeurant à LABASTIDE DE LEVIS (Tarn) 18, Grand'Rue,
Né le vingt-trois mai mil neuf cent quatre-vingt-quinze à ALBI
(Tarn),
De nationalité française et résident français au sens de la
réglementation des relations financières avec l'étranger,
Titulaire de cent cinquante (150) actions,

Seuls associés de la société « R & B Invest », société par actions simplifiée au capital de CINQ MILLE EUROS (5 000 €), divisé en cinq cents (500) actions de DIX EUROS (10 €) chacune, réparties entre les associés ainsi qu'il est indiqué ci-dessus, dont le siège social est à LAGRAVE (Tarn) 41, Chemin de Bonnefil, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'ALBI sous le numéro 900 402 017 et identifiée au Répertoire National des Entreprises (SIRET) sous le numéro 900 402 017 00017,

Conformément à l'article 22.2. des statuts disposant que les décisions collectives peuvent également résulter du consentement de tous les associés exprimé dans un acte,

Et reconnaissant avoir pris connaissance préalablement aux présentes et pendant un laps de temps suffisant, du projet de décisions ci-après constatées ainsi que de tous documents nécessaires à leur information,

Sont convenus de ce qui suit :

I - NOMINATION D'UN DIRECTEUR GENERAL

Les associés décident de nommer, sur proposition du président, en qualité de directeur général de la société, pour une durée illimitée : Monsieur Kévin ROTA, susnommé et domicilié,

Monsieur Kévin ROTA exercera ses fonctions dans les conditions fixées par la loi et les articles 20 et 21 des statuts.

Sa rémunération sera fixée ultérieurement.

Monsieur Kévin ROTA intervient alors pour remercier les associés de la confiance qui lui est ainsi témoignée et accepte les fonctions pour lesquelles il a été désigné.

Il déclare qu'aucune interdiction, incompatibilité ou disposition quelconque n'est susceptible de l'empêcher d'exercer les fonctions auxquelles il vient d'être nommé.

II - POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES

Les associés donnent tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités requises de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

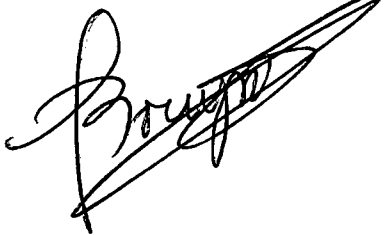
III - MENTION DE LA PRESENTE DECISION AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Les associés décident que la présente décision sera mentionnée, à sa date, au registre des délibérations, avec indication de sa forme, sa nature, son objet et ses signataires. L'acte lui-même étant conservé par la société de manière à permettre sa consultation en même temps que le registre des délibérations.

A cette fin, un original du présent acte est remis à Monsieur Alexis BOUYSSOU, président, qui le reconnaît.

Fait à ALBI (Tarn) le 20 décembre 2021
en quatre originaux

Alexis BOUYSSOU



Kévin ROTA

« Bon pour acceptation des
fonctions de directeur
général »

Bon pour acceptation des
fonctions de directeur
général



Le présent acte est établi
sur une feuille et comporte :
mot nul : Néant
mot ajouté : Néant